

Sanctions de l'UE contre Jacques Baud

Une atteinte à la liberté d'expression et à la souveraineté suisse

par le «Cercle Léonard»*

Le *Cercle Léonard* condamne fermement les sanctions de l'UE contre le citoyen suisse et analyste militaire renommé *Jacques Baud*. Ces mesures, imposées le 15 décembre 2025, constituent une violation flagrante du droit à la liberté d'expression qui caractérise l'Etat de droit et sapent la neutralité et la liberté de la Suisse. Dans ce contexte, l'apathie et l'inaction du gouvernement suisse, qui, selon la Constitution fédérale, devrait protéger les droits et libertés du peuple, semblent totalement incompréhensibles et inappropriées. Le Conseil fédéral a réduit à une formule creuse la devise de la Confédération «Tous pour un, un pour tous». Cet incident donne toutefois un avant-goût de ce qui attendrait le peuple suisse dans une mesure encore plus importante si l'accord-cadre venait à être ratifié.

L'UE reproche à M. Baud de diffuser de la propagande russe, alors que les livres et les interviews de l'ancien colonel de l'armée suisse et ex-conseiller de l'OTAN s'appuient sur des sources occidentales et ukrainiennes et fournissent systématiquement des références précises. Selon ses propres déclarations, il s'efforce d'adopter une position neutre et impartiale. Ses analyses de la crise ukrainienne, qui s'appuient sur des décennies d'expertise en matière de guerre asymétrique et de renseignement, offrent une perspective essentielle, bien que dérangeante, qui remet en question le discours dominant de l'UE sur ce sujet.

La dite «communauté fondée sur des valeurs» s'arrogue le droit d'«éduquer» un citoyen d'un pays tiers neutre par des mesures aussi rigides. Les sanctions constituent toutefois une punition extrêmement sévère, équivalant à une condamnation à mort sociale. M. Baud est mis sur le même plan que des terroristes. Son cas est d'autant



plus absurde que des évaluations techniques compétentes sont ici diffamées comme étant de la désinformation et de la propagande. La sanction constitue clairement un acte d'intimidation et vise à réduire au silence un esprit critique et indépendant. Quiconque s'écarte du discours dicté par la politique n'est plus réfuté par des arguments, mais directement détruit sur le plan économique et en termes de réputation. Ces sanctions ne sont pas un instrument de maintien de la paix, mais de désintégration ciblée des discours indésirables. On oublie ainsi que les Etats de droit libéraux ne disposent de forces de police et d'armées que pour permettre à leurs citoyens d'exprimer librement et sans être inquiétés des opinions qui déplaisent aux autorités.

Les sanctions sont une décision purement politique qui n'a pas fait l'objet d'un examen juridique préalable. Elles sont décidées par le Conseil de l'UE compétent en la matière. Dans le cas de Jacques Baud également, la sanction a été prononcée sans audition ni procédure judiciaire. L'«effet de surprise» – M. Baud a appris la sanction par les médias – est voulu afin que la personne concernée ne puisse pas échapper à la sanction, qui se traduit par un gel des avoirs, une interdiction de gagner sa vie et de voyager, le cas échéant également pour les membres de sa famille. Cela est disproportionné, notamment en matière de liberté d'expression et d'information, et viole les droits fondamentaux et les droits de l'homme. Les personnes concernées n'ont d'autre choix que de former un recours a posteriori.

Jacques Baud est loin d'être la première victime occidentale de la dictature idéologique de Bruxelles, et il ne sera pas la dernière. Les détracteurs de l'UE sont de plus en plus souvent crimi-

* Le *Cercle Léonard* a été fondé en 2024 par des citoyens engagés qui œuvrent pour la préservation et le renforcement des valeurs démocratiques. Sa création en Suisse est le point de départ d'un réseau international.

nalisés. Le fait que, régulièrement, ils ne se voient même pas accorder le droit d'être entendus constitue une violation grave de l'article 47 de la *Charte des droits fondamentaux de l'UE*.

Le *Cercle Léonard* demande instamment aux autorités suisses de s'engager avec détermination en faveur de la levée immédiate de ces sanctions et de protéger les droits de leur citoyen. L'UE ne doit pas étendre ses compétences au-delà de ses frontières et doit respecter la liberté de débat, même sur des questions géopo-

litiques difficiles. La défense de la liberté d'expression est plus importante que jamais en ces temps difficiles.

Pour toute question:

ancien conseiller fédéral *Ueli Maurer*, président

Hans-Georg Maassen, vice-président

Mag. *Marie-Christine Giuliani*, vice-présidente

Contact: *info@leonhard-kreis.ch*

Source: <https://leonhard-kreis.ch/eu-sanktionen-jacques-baud/>, 23 décembre 2025

(Traduction «Point de vue Suisse»)